

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue à huis clos conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 1^{er} février 2021 à 18h00 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles et Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard et Steve Bouchard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18h00.

2021-02-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 janvier 2021
- 4) Avis de motion – Règlement 2021-XX amendant le Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus municipaux
- 5) Adoption du projet de Règlement 2021-XX amendant le Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus municipaux
- 6) Avis de motion – Règlement 2021-XX concernant le nourrissage des animaux sauvages
- 7) Adoption du projet de Règlement 2021-XX concernant le nourrissage des animaux sauvages
- 8) Mandat de perception – Anne-Marie Coutu, avocate
- 9) Coalition Santé des Laurentides
- 10) Adhésion de l'Entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)
- 11) RIDR – Règlement #49 décrétant un emprunt de 1 045 700\$
- 12) MTQ – Permis de voirie
- 13) Appui à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux préoccupations régionales en matière de gestion faunique
- 14) Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIV) – Règlement d'emprunt 2021-001
- 15) Règlement relatif au lavage des embarcations
- 16) Loisirs Laurentides fête ses 50 ans
- 17) Suivi des dossiers
 - Hébergement zones rurales 1 et 2 – Hébergement alternatif zones rurales 1 et 3
 - Suivi sur la réglementation des roulottes
- 18) Correspondance et information
- 19) Varia
- 20) Période de questions
- 21) Levée de la séance

Adoptée

2021-02-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Pierre Gravel
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 janvier 2021 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-02-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 JANVIER 2021

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 janvier 2021 soit :

- le registre des paiements, portant les numéros C2100001 à C200031 et les paiements directs L2100001 à L2100006 totalisant 59 358.57\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2021;
- le registre des salaires, portant les numéros D2100004 à D2100010 (élus) totalisant 4 758.24\$, les numéros D2100001 à D2100003 et D2100011 à D2100023 totalisant 7 921.38\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2021.

Adoptée

La mairesse, Francine Asselin-Bélisle se retire à 18h15.

2021-02-04

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-XX AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-12 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Steve Bouchard donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement amendant le Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus municipaux. Ce règlement concerne l'allocation de départ de la mairesse.

Le conseiller Michel Chouinard dépose ce projet de règlement séance tenante avec dispense de lecture complète.

Adoptée

2021-02-05

5. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-XX AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-12 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus municipaux et abrogé le Règlement 2012-01;

ATTENDU QUE le conseil a omis de faire suivre dans le Règlement 2018-12 l'article 5 du Règlement 2012-01 traitant d'une allocation de départ versée au maire qui cesse d'exercer ses fonctions;

ATTENDU QUE le conseil doit corriger cette omission;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dument donné à la séance du 1^{er} février 2021;

D'adopter le projet de Règlement 2021-XX amendant le Règlement 2018-12 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée

La mairesse, Francine Asselin-Bélisle réintègre la séance à 18h25

2021-02-06

6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Le conseiller Jean-Pierre Allard donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement concernant le nourrissage des animaux sauvages.

Le conseiller Jean-Pierre Allard dépose ce projet de règlement séance tenante avec dispense de lecture complète.

Adoptée

2021-02-07

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-XX CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

ATTENDU QUE le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter un règlement concernant le nourrissage des animaux sauvages en bordure des chemins publics et privés ainsi que des plans d'eau, sur les plans d'eau et dans certains secteurs de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la concentration des cerfs de Virginie autour des milieux habités, à proximité des chemins publics et privés ainsi que dans les périmètres urbains de la Municipalité augmente le nombre d'accidents routiers pouvant causer des blessures graves et des dommages matériels importants et provoquer des dégâts aux cultures, arbustes ornementaux et autres ;

ATTENDU QU' il y a un nombre élevé de cerfs de Virginie qui sont tués ou gravement blessés chaque année en relation avec cette pratique ;

ATTENDU QUE la pratique du nourrissage des cerfs de Virginie n'est pas recommandée par les biologistes sauf en cas de situations exceptionnelles et selon un régime approprié ;

ATTENDU QUE la nourriture donnée aux cerfs dans les endroits de nourrissage artificiel est loin d'être adaptée pour l'animal ;

ATTENDU l'intérêt que la Municipalité porte à la qualité des eaux de ses lacs et cours d'eau et de sa préoccupation à diminuer les risques de prolifération d'algues et en particulier des cyanobactéries ainsi que les efforts soutenus de la Municipalité pour contrer l'érosion et l'apport de sédiments (excréments) et de fertilisants qui sont la principale cause de contamination des plans d'eau ;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 ;

D'adopter le projet de Règlement 2021-XX concernant le nourrissage des animaux sauvages.

Adoptée

2021-02-08

8. MANDAT DE PERCEPTION – ANNE-MARIE COUTU, AVOCATE

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate Me Anne-Marie Coutu, avocate de l'étude Dunton Rainville afin de procéder à la perception des comptes en souffrance de la Municipalité, et ce, jusqu'à la réception d'un écrit confirmant le retrait du mandat transmis à Me Anne-Marie Coutu.

Adoptée

2021-02-09

9. COALITION SANTÉ DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année ;

ATTENDU les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux ;

- ATTENDU QUE la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale ;
- ATTENDU QUE faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;
- ATTENDU QUE les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis ;
- ATTENDU QUE le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;
- ATTENDU QUE plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu ;
- ATTENDU QUE plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;
- ATTENDU QUE seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;
- ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;
- ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ ;
- ATTENDU QU' il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides ;
- ATTENDU QUE le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;
- ATTENDU QUE la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ ;

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Municipalité de Lac-Saguay à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ.

Adoptée

2021-02-10

10. ADHÉSION À L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

ATTENDU QUE le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un *Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)* afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

ATTENDU QUE grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la première version du projet d'entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

ATTENDU QU' il y avait lieu de modifier certaines dispositions de la première version du projet d'entente, notamment afin de compléter les équipements SUMI par des systèmes de transport de blessés, de permettre l'acquisition et l'amélioration d'équipements SUMI et afin de fixer la date d'entrée en vigueur de l'entente au 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13912-11-20) quant à l'adoption de la deuxième version de l'entente;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et est résolu à l'unanimité

D'adhérer à l'*Entente de sauvetage urgence en milieu isolé* et d'autoriser Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay.

De plus, il est résolu d'abroger la résolution 2020-06-07 adoptant la première version de l'entente lors de la séance du 1^{er} juin 2020.

Adoptée

2021-02-11

11. RIDR – RÈGLEMENT #49 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 045 700\$

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement #49 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge décrétant un emprunt de 1 045 700\$ pour l'aménagement d'une plateforme de maturation et tamisage pour les matières organiques et d'un système de gestion des eaux.
Adoptée

2021-02-12

12. MTQ – PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise Richard Gagnon à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée

2021-02-13

13. APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE RELATIVEMENT AUX PRÉOCCUPATIONS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE GESTION FAUNIQUE

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le processus entamé par un groupe de citoyen désirant déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin que celui-ci entame les démarches de mise en place d'un projet-pilote visant l'interdiction de l'abattage de cerfs de Virginie ne possédant pas au moins trois pointes d'un minimum de 2,5 cm d'un côté de leur panache, le tout aux termes de la résolution 11724-2020;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) ne possède pas les ressources et l'expertise en matière faunique pour conclure qu'un tel projet pourrait s'avérer la solution aux enjeux de maintien de cheptels de qualités dans notre région;

ATTENDU QUE bien que les préoccupations soulevées puissent apparaître d'emblée légitimes, nous croyons qu'il puisse exister plusieurs autres facteurs à prendre en considération dans ce type d'analyse et qu'à cet effet, des analyses d'experts doivent être considérées;

ATTENDU QUE la MRCAL reconnaît l'importance de la chasse comme moteur économique de la région ainsi que celle de maintenir et d'offrir un cheptel de qualité aux chasseurs;

ATTENDU QUE le MFFP constitue l'ultime décideur en matière de gestion faunique au Québec et qu'une démarche de mise en place d'une politique faune est actuellement en cours au Québec;

ATTENDU QUE la MRCAL considère important que le MFFP consulte et tienne en compte les préoccupations du milieu municipal en matière de gestion faunique;

ATTENDU QUE la démarche de mise en place de la politique faune actuellement en cours au Québec apparaît comme étant une belle opportunité d'échanges et de communication entre le MFFP et le monde municipal;

ATTENDU QUE la MRCAL avait déjà signifié au MFFP que le milieu municipal souhaitait être interpellé davantage dans ce dossier et qu'à cet effet, la résolution MRC-CA-15207-12-19, a déjà été transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour en janvier 2020;

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ce dossier et dans sa demande au MFFP de prendre en compte les préoccupations régionales en matière de gestion faunique et de travailler davantage avec le milieu pour identifier les enjeux et donner les réponses attendues.

Il est également résolu d'appuyer la MRC afin qu'elle puisse obtenir une rencontre avec les représentants du MFFP afin de discuter de ces enjeux régionaux et de faire part au ministère des interrogations du milieu en matière de gestion faunique.

Adoptée

2021-02-14

**14. RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (RSSIV)
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-001**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay est membre de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

ATTENDU le règlement d'emprunt 2021-001 de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

ATTENDU l'article 607 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 2021-001 de la Régie de Sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

Adoptée

2021-02-15

15. RÈGLEMENT RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement concernant l'accès aux Lac-Saguay et Lac-Allard;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de faire laver les embarcations avant la mise à l'eau

ATTENDU QUE le conseil a étudié diverses avenues, dont une entente avec la Ville de Rivière-Rouge pour utiliser leur station de lavage;

ATTENDU QUE l'information à cet effet avait été publicisée aux citoyens lors de l'envoi des comptes de taxes en 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité installe sa propre station de lavage et que la direction générale voit à l'acquisition des équipements nécessaires et les panneaux de signalisation et d'interprétation qui devront être installés à divers endroits propices, et ce, en plus de ceux installés aux rampes de mise à l'eau municipale. La station de lavage devrait être installée sur le terrain de l'Édifice Jean-Duval et être fonctionnelle dès le printemps 2021.

Adoptée

2021-02-16

16. LOISIRS LAURENTIDES FÊTE SES 50 ANS

Loisirs Laurentides fête ses 50 ans et recherche des gens qui ont œuvré comme bénévole dans leur communauté.

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la conseillère Mireille Decelles afin de présenter la candidature de madame Nicole Painchaud-Rowan auprès de Loisirs Laurentides à titre de représentante bénévole de Lac-Saguay.

Adoptée

17. SUIVI DES DOSSIERS

- Hébergement zones rurales 1 et 2 – Hébergement alternatif zones rurales 1 et 3
- Suivi sur la règlementation des roulettes

18. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

19. VARIA

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-02-17

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 19h55

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2021-02-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse